



---

## DÉLIBÉRATION N° 38/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00  
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

---

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU PORT DE PECHE DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 16  
Nombre de Procuration :  
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Vote :  
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFEAU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-3812020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020



## Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2020 du Port de pêche de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Le projet de Budget Primitif 2020 du Port de pêche de la CACL, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **1 741 880.00 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

-----

**Vu** les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert de modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Délibération n° 105/2018/CACL en date du 12 juillet 2018 portant sur la prise d'acte de transfert du port du Larivot ;

**Vu** la Délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 38/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif (M14) du Port de pêche de la CACL - Exercice 2020.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 38/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif (M14) du Port de pêche de la CACL - Exercice 2020.

**APPROUVE** le Budget Primitif du Port de pêche de la CACL, exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **1 741 880.00 €** et conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-38-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020
---

chapitre	intitule du chapitre	BP2020
	<b>dépenses de la section fonctionnement</b>	
011	Charges à caractères général	905 880
012	Charges de personnel	231 000
65	charges de gestion courantes	
67	charges exceptionnelles	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>145 000</b>
042	Opérations de transferts entre sections	
002	Déficit reporté	
		<b>1 281 880</b>
	<b>recettes de la section fonctionnement</b>	
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produit des services du domaines	
73	Impôts et taxes	11 000
74	Dotations et participations	1 219 880
75	Autres produits de gestion courantes	51 000
76	produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	reprises sur provision pour risques	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
		<b>1 281 880</b>

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-3832020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020



		BP 2020
<b>chapitre</b>	<b>intitule du chapitre</b>	
	<b>depenses de la section investissement</b>	
001	Excédent de fonctionnement reporté	
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	
20	Immobilisations Incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	460 000.00
026	Participations et créances rattachées à des participations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	<b>Total depenses</b>	<b>460 000.00</b>
	<b>recettes de la section investissement</b>	
002	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	
10	Dotations, fonds, divers et reserves	
1068	excédents de fonctionnement capitalisée	
13	subventions d'investissements	315 000.00
16	emprunts	
021	Virement de la section fonctionnement	<b>145 000.00</b>
23	Immobilisations en cours	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	<b>Total recettes</b>	<b>460 000.00</b>

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Primitif (M14) du Port de pêche de la CACL pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

**AUTORISE** la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Primitif (M14) du Port de pêche de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Primitif (M14) du Port de pêche de la CACL - Exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-3842020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020

**DECIDE** de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le jeudi 05 mars 2020



**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉRA-HORTH**

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-38-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020